

Date de convocation : 18 janvier 2021

Date d'envoi : 18 janvier 2021

Date d'affichage : 18 janvier 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6-2021
Du LUNDI 25 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni à l'espace Maurice Champel, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absente ayant donné procuration : 1 - MOURARET Sophie procuration à ROUX Philippe

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : BENOIT Nadine

**OBJET : Demandes de subventions - Réfection partielle de la Place du Village
(entre le parvis de l'Eglise et le nouvel espace culturel)**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet réalisé pour la rénovation du parvis de l'Eglise par la mise en place d'un revêtement permettant de lutter contre l'artificialisation des sols et la réalisation d'aménagements divers d'embellissement.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 64 522.00 € H. T. (77 426.40 € T. T. C).

Cette opération s'inscrit dans les projets relatifs à la transition écologique et pourrait bénéficier du concours :

- des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL) ou de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) ;
- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Bonus Relance.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

- Travaux du parvis de l'Eglise.....	64 522.00 €
- Subvention DSIL/DETR (30 %).....	19 356.60 €
- Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (30 %).....	19 356.60 €
- Autofinancement communal H. T.....	25 808.80 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux à intervenir sur le parvis de l'Eglise tels que mentionnés ci-dessus ;
- Adopte le plan de financement présenté ;
- Sollicite l'aide de l'Etat au taux maximum pour cette opération, dans le cadre de la DSIL/DETR 2021 ;
- Sollicite l'aide de la Région au taux maximum pour cette opération, dans le cadre de son Bonus Relance.
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,